

## Orthographe : Mme Vallaud-Belkacem fait part de son « étonnement » à l'Académie Française

Le Monde | 16.02.2016 à 05h45 • Mis à jour le 16.02.2016 à 08h13



*La ministre de l'éducation nationale, Najat Vallaud-Belkacem, a adressé une lettre à Hélène Carrère d'Encausse, la secrétaire perpétuelle de l'Académie Française, après que cette dernière a pris ses distances avec une réforme de l'orthographe de 1990 et qui apparaîtra dans des manuels scolaires.*

« C'est avec intérêt, mais également avec un certain étonnement que j'ai pris connaissance de votre réaction publique aux nouveaux programmes de la scolarité obligatoire, publiés le 26 novembre 2015 – vous critiquez notamment la référence, pourtant identique à celle de 2008, aux rectifications de l'orthographe proposées par le Conseil Supérieur de la langue française », écrit M<sup>me</sup> Vallaud-Belkacem dans cette missive, datée du lundi 15 février et rendue publique mardi 16 février.

« Étonnement renforcé par le fait que ces rectifications sont intégrées dans la neuvième édition du dictionnaire de l'Académie Française et que l'Académie, pourtant contactée par le Conseil Supérieur des programmes cet été, **n'a pas fait de remarque** quant à la présence de cette référence. »

Dans un entretien publié samedi par *Le Figaro*, Hélène Carrère d'Encausse affirme n'avoir « pas compris les raisons qui expliquent l'exhumation d'une réforme de l'orthographe élaborée il y a un quart de siècle et où l'Académie Française n'a eu aucune part, à l'inverse de ce qu'on l'on a voulu faire croire ».

Lire aussi : [L'Académie française contre toute réforme de l'orthographe](#)

## « Pas suscité de démenti »

Largement méconnue, la réforme adoptée en 1990 prévoit la simplification de l'orthographe de certains mots et allège l'usage des traits d'union et des accents circonflexes. Sa généralisation prochaine dans les manuels scolaires du primaire suscite une vive polémique.

Lire aussi : [Non, l'accent circonflexe ne va pas disparaître](#)

Selon la ministre de l'éducation nationale, le secrétaire perpétuel de l'époque, Maurice Druon, avait affirmé que le rapport du Conseil Supérieur de la langue française sur les rectifications de l'orthographe « **avait été approuvé à l'unanimité par l'Académie** ».

Et la publication, en 2008, des programmes de l'enseignement de français au collège faisant référence à ces « *rectifications de l'orthographe* », « *approuvées par l'Académie Française* », « *n'a pas suscité, à ma connaissance, de démenti de la part de l'Académie* », insiste la ministre. Et de conclure :

« *Eu égard à la mission de défense et d'illustration de la langue française assignée à l'Académie, je vous serais reconnaissante de bien vouloir me faire part de toute évolution de la position de votre institution quant aux rectifications orthographiques, afin que les acteurs concernés puissent en tenir compte à l'avenir.* »

Source : [© Le Monde.fr](#)